

# Comment en profiter ?

**1** Transmettez vos coordonnées à votre interlocuteur QANTIS Collectivités :



← Demande d'ouverture de compte à QANTIS Collectivités

**2** Vous allez être rappelé dans les prochains jours par votre interlocuteur dédié afin de finaliser votre ouverture de compte.

**3** Votre inscription est maintenant finalisée. Vous pouvez accéder à l'ensemble de vos conditions négociées directement sur [collectivites.qantis.co](https://collectivites.qantis.co)



Les achats de gré à gré sont régis par le Code de la commande publique en son article R2122-8.

## Nous sommes à votre écoute

[collectivites@qantis.co](mailto:collectivites@qantis.co)

04 87 62 96 76

*du lundi au vendredi de 8h30 à 18h*

**QANTIS**  
Collectivités



**QANTIS**  
Collectivités



## Achetez mieux

Grâce à QANTIS Collectivités

*Notre métier : la mutualisation*

# Pour tous vos achats de gré à gré : QANTIS Collectivités

QANTIS Collectivités vous donne accès à des conditions négociées chez de nombreux fournisseurs soigneusement sélectionnés pour vous. Découvrez une offre complète de produits et services adaptés à vos besoins.

Gardez votre indépendance en continuant de travailler avec les fournisseurs de votre choix.



Simplifiez vos achats en dispense de procédure



Gagnez du temps en accédant à des accords-cadres déjà négociés



Réalisez 27% d'économies en moyenne sur vos achats\*

## Un large choix de fournisseurs adaptés à vos besoins

### Equipez et entretenez vos locaux



### Développez vos projets urbains



### Sécurisez vos locaux



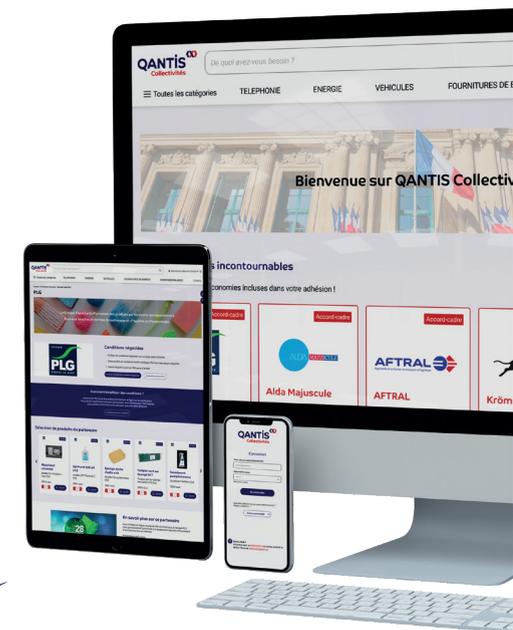
### Aménagez vos classes



### Fidélisez vos agents territoriaux



Bénéficiez de conditions d'achats négociées sur les produits et services essentiels pour votre collectivité



[collectivites.qantis.co](https://collectivites.qantis.co)

Retrouvez l'ensemble de vos fournisseurs sur votre espace en ligne.